

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	013	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.2	Fonctionnement des assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS
...
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **27 mars 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars à 18H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, MM. Thierry THOREAU, Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Claire TRAMOND à M. Frank GOBBATO

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 10 janvier au 3 mars 2023

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises du 10 janvier au 3 mars 2023.

NUMERO	DATE	TITRE
2023.10	16.02.23	La commune a décidé de signer avec GAN Assurances - Agence Castell et Bonnassies dont le siège social est situé 2 Avenue Charles de Gaulle 32500 Fleurance, l'avenant n°2 au contrat d'assurance FLOTTE AUTOMOBILE n°2000, pour un montant régularisé de 7539, 90 euros TTC.
2023.11	20.02.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 3 Rue du Guichet (CK 167) appartenant à la SARL TOCAVI proposé par Maître Axel MOLINIE.
2023.12	20.02.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 5 Rue Diane (CK 521) appartenant à Mme Marie Germaine GALANT proposé par Maître Corinne PODECHARD.
2023.13	20.02.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis au lieu-dit « La Giroflée » (BV 510) SARL IMMOBILIER CAMOZZI appartenant proposé par Maître Corinne PODECHARD
2023.14	20.02.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis au lieu-dit « La Giroflée » (BV 508) appartenant à SARL IMMOBILIER CAMOZZI proposé par Maître Corinne PODECHARD.
2023.15	03.03.23	La Commune a décidé d'attribuer à Madame Paulette PESQUIDOUX domiciliée, 2, Chemin des Amandiers – 32700 Lectoure, une concession de 1 m ² au columbarium du cimetière Sint-Gervais d'une durée de 50 ans à compter du 24/02/2023, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 620 €.
2023.16	03.03.23	La Commune a décidé d'attribuer à Monsieur Raymond TONELLO une concession de 5 m ² au cimetière Saint-Gervais d'une durée de 50 ans à compter du 02/03/2023, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 1 300 €.

le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES





Le Maire,
Xavier BALLESHIÉN


Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 3 A/R. 2023
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 3 A/R. 2023